

**COMPTE RENDU
REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-cinq, le 12 février 2026**

En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES, dûment convoqué
Présents : 9 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Mikaël MOINET, Maire
Votants : 13 Date de Convocation du Conseil Municipal : 5 février

Etaient présents : MM. MMES Brigitte BOURSIQUOT - Mikaël MOINET - Stéphanie ARMAND - François PULLY - Mathieu MAROCHAIN - David DA SILVA - Gaëlle BRUNET - Martine HERVEAU - Patrick CHALMETTE.

Étaient absents excusés : Gérard AUXIRE - Fabien CHABOISSEAU - David BERTONNIERE qui a donné pouvoir Gaëlle BRUNET - Maurice MEKIES qui a donné pouvoir à Patrick CHALMETTE, Christelle METAYE qui a donné pouvoir à Mikaël MOINET - Ludivine CRESSON qui a donné pouvoir à Brigitte BOURSIQUOT.

Secrétaire de Séance : Mathieu MAROCHAIN.

La séance est ouverte à 20H00.

Le maire ouvre la séance, en procédant à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, aucune remarque n'est évoquée, il est approuvé.

2026 01 Ouverture de crédits anticipée, avant vote du budget

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette).

Monsieur le Maire propose donc l'ouverture, pour 2026, des crédits suivants :

- Article 2158 : **2 184.92€** > complément projet photovoltaïque (coffret de coupure)
- Article 2151 : **11 808.00€** > voirie parking de l'école/rue des lilas
- Article 2131-Opération 176 : **1 169.64€** > complément façade arrière-église
- Article 2188 : **3 024.00€** > robot de coupe pour la cuisine scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, de voter ces ouvertures de crédits par anticipation sur le budget 2026 selon la ventilation précisée ci-dessus pour un total de **18 156.56€**.

Pour, à l'unanimité.

2026 02 SEMDAS – Mise à jour des statuts

Monsieur le maire informe l'assemblée de la proposition de mise à jour des statuts de la Société d'économie mixte pour le développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS), à soumettre au vote pour avis :

Article	Ancienne Version (STATUTS.pdf)	Nouvelle Version (Statuts modifiés 2025)	Impact pratique
Art. 3 – Objet	Aménagement, urbanisme, développement économique, innovation	Ajout explicite : gestion d'équipements publics, précision sur « aménagement et construction »	Élargissement des missions → besoin d'adapter les compétences et ressources
Art. 14 – Conseil d'Administration	16 membres à la constitution (11 Département, 1 par agglo, 2 représentants communs) ; passage à 18 prévu	Fixé à 18 membres dès modification (11 Département, 1 La Rochelle, 1 Rochefort, 1 Saintes, 4 représentants communs)	Renforcement de la représentativité → coordination accrue entre collectivités
Art. 16 – Convocation du CA	Convocation par Président, Vice-Président, DG ou actionnaires	Ajout : obligation de convoquer si pas de réunion depuis 2 mois, à la demande du tiers des membres	Réduction des risques d'inertie → meilleure réactivité
Art. 31 – Assemblées Générales (Vote)	Abstentions non comptabilisées	Abstentions considérées comme votes négatifs	Mobilisation renforcée des actionnaires pour éviter blocages
Dispositions transitoires	Liste des premiers administrateurs et commissaire aux comptes	Supprimées	Gouvernance stabilisée, passage à un régime pérenne
Autres ajustements	Responsabilité civile des représentants mentionnée	Ajout référence à l'article L.225-20 pour autres personnes morales ; précisions sur visioconférence et quorum	Clarification des responsabilités et modernisation des modalités de réunion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la modification de ces statuts.

Pour, à l'unanimité.

2026 03 Avis d'enquête publique projet éolien BALANZAC-STE GEMME

Un projet de parc éolien à implanter sur Balanzac et Sainte Gemme a été déposé par la société Energies des Rouches.

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, les communes situées dans le rayon d'affichage, doivent émettre un avis.

Après consultation du dossier et analyse de ce projet, le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis

défavorable en raison d'un faible impact écologique et de la dénaturation des paysages ruraux.

Il est déploré que le déploiement soit relativement axé sur la Charente-Maritime, laissant les départements alentours, non exploités par l'éolien.

Contre à l'unanimité

2026 04 Avis demande environnementale – Picoty Atlantique Service

Un projet de création d'une installation de transit d'huiles usagées et d'eaux hydrocarburées sur la commune de Corme Royal a été déposé par la société Picoty Atlantique Services.

Dans le cadre d'une consultation dématérialisée du public portant sur une demande d'autorisation environnementale, les communes situées dans le rayon d'affichage, doivent émettre un avis.

Après consultation du dossier et analyse de ce projet, le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

Pour : à l'unanimité

Questions diverses :

- Un certain nombre d'ordinateurs donnés à la mairie, ont été nettoyés et rendus vierges de tous fichiers. Ainsi, ils ont pu être redistribués sur différents sites municipaux, dont la bibliothèque municipale. Un poste sera également installé à la cantine pour répondre à la demande de modernisation des pratiques.
- La 2^{ème} tranche des travaux de voirie (rue Rouyer Guillet) pilotés par le conseil départemental (partenaire COLAS) dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, débiteront au début de l'été.
- Il est précisé que les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques débiteront le mercredi 18 février 2026. La tranchée de raccordement au réseau traversant la cour d'école sera réalisée les 2 et 3 mars 2026.
- Monsieur le maire précise qu'un dialogue avec les services de la sous-préfecture a été établi ce jour pour discuter des demandes de subventions réalisées pour les projets à venir.
- Un point est fait sur l'aménagement du lotissement « les jardins du bourg » en cours de réalisation. Travaux confiés à l'entreprise TP Michaud.
- Monsieur le maire demande aux élus d'actualiser les devis de remplacement de la cabane avec toboggan à l'aire de jeux et les devis concernant la modernisation du cimetière communal (pose ossuaire).
- Les travaux de renouvellement d'adduction d'eau potable vont démarrer après les élections, au niveau de **la rue de la scierie**, puis, la 2^{ème} partie au niveau de **la rue des ardilliers** suivra, ainsi que **la rue saint Martin**.

Séance terminée à 21H30.